

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

Présents : MM BEAULIEU Valérie, BONNETERRE Alexandra, BOUTET Frédérique, BOUTY Anthony, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, FETIS Sandrine, GEMEAU Stéphane, PAGNOUX Romain, PETUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : MM BROUSSE Vanina, COURTIoux-DELAGE Mathieu, LAFONT Serge, MEILLAT Marie-Odile,

Secrétariat : Mme LABROUSE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme FETIS Sandrine.

1- Délibérations à prendre

- **Point financier et décisions modificatives** : Monsieur le Maire donne un état des dépenses et des recettes réalisées à la date du 30 juin.
La Communauté de communes a transmis le détail du coût des travaux de voirie réalisés pour le compte de la commune dans le cadre du FDAC 2021 : 45 698.22 € TTC. La CCCL participe à hauteur de 13 544.69 €, le Département pour 11 112.69 €, 21 041 € restent à la charge de la Commune.
La voie du lotissement du Pré du Bourg qui n'avait jamais été refaite depuis sa création au début des années 80 fera l'objet d'importants travaux (enduit, trottoirs...). La descente de la route du cimetière sera également refaite jusqu'au carrefour.
Ces travaux n'avaient pas été prévus lors du budget primitif. Avis favorable du conseil municipal aux virements de crédits nécessaires.
Monsieur le Maire indique que la route de la Touderie, en très mauvais état pourrait être inscrite au programme FDAC 2023. Par ailleurs, des réflexions sont également en cours avec le Département pour diminuer la vitesse dans le Bourg,
- Reconduction du versement d'une participation financière de 50 % de la dépense supportée par les administrés de la commune ayant fait détruire par un professionnel agréé un nid de frelons européens ou asiatiques,
- Encaissement de chèques de remboursement de sinistres,
- Avis favorable au versement d'une participation financière de 50 € par enfant pour le financement de cours de natation,
- Attribution d'une subvention de 100 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Confolens.

2- Décisions diverses

-

3- Informations Diverses

- Installation de 2 points lumineux au village de Villette (contribution de la commune : 860 €) : demandée en 2021, ces travaux nécessitent au préalable le renforcement de la ligne électrique vétuste prévu cette année,
- Futur bail commercial du comptoir des Lions applicable au 01/10/2022 : Une rencontre a eu lieu le lundi 4 juillet 2022 afin de préparer sa rédaction.
- Validation du projet de tracé du nouveau chemin rural au Moulin des Brosses sur une propriété privée en compensation du bout de voie communale qui serait rétrocédé, si un avis favorable est donné à l'issue de l'enquête publique qui aura lieu du 25 juillet au 8 août. Plusieurs lieux sont

concernés par l'enquête : la Charpétie, le Moulin des Brosses, les Brosses et Sellas. Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie le lundi 25 juillet de 9 h à 10 h, le vendredi 29 juillet de 16 à 17 h et le lundi 8 août de 16 à 17 h,

- Etang du Chambon : Un ponton accessible aux handicapés a été aménagé à l'étang du Chambon en partenariat avec la Commune, l'Amicale des Pêcheurs à la Ligne, la Fédération de Pêche et la Région Nouvelle Aquitaine. Un avenant a été signé avec la Fédération de Pêche de Charente,
- Depuis le 1^{er} juillet, l'agence postale est fermée le mercredi matin. Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h,
- Formations du personnel : Un agent bénéficiera d'une formation de conduite en sécurité d'un tracteur équipé d'une épareuse et d'une formation habilitation électrique (coût 530 €),
- L'opération « tranquillité vacances » contre les cambriolages est reconduite cette année. Inscription possible auprès de la gendarmerie locale ou en ligne via le site service-public.fr en vous identifiant avec un compte France-Connect,
- Travaux Chaufferie : le silo à granulés est aménagé et les deux chaudières installées. La partie climatisation débutera le 11 juillet,
- Fin de l'installation des tables, bancs et jeux au moulin de la Cour,
- Etude diagnostique des lagunes : le marché est en cours d'attribution. Une réunion réunissant, Charente Eaux, l'entreprise, les partenaires financiers (Agence de l'Eau et le Département), et la DDT sera programmée en septembre.

4 – Prochaines réunions

Prochain Conseil Municipal en septembre : date non arrêtée.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45 mn.